

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2024-0006

D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°1 du marché n°2021T16EXTBA relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension biologique de la station d'épuration de BAGES

CC ACVI/GROUPEMENT SAUR / RAZEL BEC / FABRE FRERES / JP INDUSTRIE / AGENCE K
ARCHITECTES, mandataire SAUR

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour les actes relatifs aux conventions, contrats de maintenance et d'entretien des matériels et licences informatiques (logiciels, photocopieurs, ascenseurs, téléphone...),

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation portant sur le marché de travaux de réhabilitation et d'extension biologique de la station d'épuration de BAGES,

Vu la décision DC2021-0029 en date du 13/08/2021 attribuant le marché n°2021T16EXTBA relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension biologique de la station d'épuration de BAGES au groupement SAUR - RAZEL BEC- FABRE FRERES-JP INDUSTRIE - AGENCE K ARCHITETURES, le mandataire étant la société SAUR – ZAE Les Verries – rue de l'Aven- BP 6 – 34985 SAINT GELY DU FESC CEDEX (SIRET 339 379 984 00950),

Vu la projet d'acte modificatif n°1,

Considérant la nécessité d'adapter le projet suite aux modifications effectuées en cours de chantier par les évolutions apportées à la conception de la station d'épuration,

Considérant que cet acte modificatif n° 1 a une incidence financière sur le montant notifié du marché et sur le délai d'exécution du projet,

Considérant que cet acte modificatif n° 1 ne modifie en rien les éléments essentiels du contrat tel que définis dans les pièces contractuelles,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240111-DC2024-0006-CC
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°1 d'une part, de plus-value suite aux modifications apportées au projet en cours de chantier, et d'autre part, de prolongation du délai d'exécution, du **groupement SAUR - RAZEL BEC- FABRE FRERES - JP INDUSTRIE - AGENCE K ARCHITECTES**, le mandataire étant la société SAUR – ZAE Les Verries – rue de l'Aven- BP 6 – 34985 SAINT GELY DU FESC CEDEX (SIRET 339 379 984 00950), et ce pour un montant de 2 331.50€-HT (deux mille trois cent trente et un euros et cinquante centimes - TVA en vigueur en sus), soit un écart global de +0.09 % introduit par cet acte modificatif n° 1, et pour un délai supplémentaire de 16,8 semaines sur le délai de réalisation du projet,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°1,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

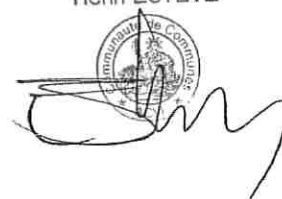
ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 11/01/2024,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture

Le président
Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS
3 Impasse Charlemagne - BP 90103
25 Allée de l'Espérance
66 700 ARGELES SUR MER CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

MANDATAIRE :

SAUR GRAND SUD (Equipements, Process, Mise En Route)

ZA Les Verries
Rue de l'Aven – BP 6
34 985 ST GELY DU FESC CEDEX

CO-TRAITANT 1 :

RAZEL-BEC (Génie-Civil)
2470 AVENUE JULIEN PANCHOT
CS 62026
66011 PERPIGNAN

CO-TRAITANT 2 :

ENTREPRISES FABRE FRERES (Réseaux enterrés)
32 Ave de la Côte Vermeille
BP 53
66302 THUIR CEDEX

CO-TRAITANT 3 :

SAS JP INDUSTRIE (Electricité, Automatisme)
ZAC du pôle actif – 4 Allée du Piot
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

CO-TRAITANT 4 :

SARL AGENCE K ARCHITECTES (Architecte)
145 Rue de la Marbrerie
Multiparc du Salaison
34740 VENDARGUES

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

Travaux de réhabilitation et d'extension biologique de la station d'épuration de BAGES

Date de la notification du marché public :30/08/2021.....

Durée d'exécution du marché public :16,5.....mois ou jours.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :2 550 000,00 € HT.....
- Montant TTC :3 060 000,00 € HT.....

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'acter les modifications liées à la conception de la station et les évolutions effectués en cours de chantier.

■ Contenu de la présente modification de marché :

Les modifications de programme sont au nombre de 8
Leurs principales caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- Modification n°1 : Armoire PR Prosain (Annexe 1)

Description :

L'armoire de commande du poste de relevage PROSAIN est un coffret Polyester 1056x852x320.

Les deux pompes sont sur variateur de fréquence de type SCHNEIDER ATV320 sans by-pass. La commande et le retour d'information des variateurs sont prévus en filaire et pas en communication Ethernet.

Il n'est pas prévu de bouton poussoir d'inversion de sens de rotation des pompes

La tension de commande est prévue en 24Vdc.

Motivation :

Souhait de l'exploitant d'intégrer dans l'armoire de contrôle commande fournis par JP les modifications suivantes :

- Remplacement des variateurs SCHNEIDER ATV 320 par des ATV 630
- Prévoir une communication Ethernet pour remonter les informations des deux variateurs, la commande filaire est conservée
- Prévoir en façade 4 boutons poussoir pour inverser le sens de rotation des pompes o 1 BP marche avant et 1 BP marche arrière par pompe en mode manuel
- Prévoir un by-pass des variateurs en cas de panne de ces deniers
- Modifier la tension de commande de 24 Vdc en 24 Vac

Modification :

Le changement de variateur mais surtout le by-pass des variateurs nécessite un coffret plus grand, dont la taille finale sera 1250x1000x350.

Compte tenu que l'armoire de commande du PR est installée sous abris, l'enveloppe polyester est remplacé par une enveloppe en acier, afin de limiter la plus-value.

Impact financier :

+ 2 900,00 € HT.

Impact délais :

3 semaines

Modification DPGF :

Prix Tranche Optionnelle n°01

- Modification n°2 : Suppression de la mise en place d'une lampe infrarouge sur le nouveau clarificateur (Annexe 2)

Description :

Dans le cadre du marché, il était prévu la mise en place d'une lampe infrarouge sur le nouveau clarificateur. La lampe infrarouge a été supprimé du marché.

Motivation :

Compte tenu des conditions climatiques favorables et également du fait que le clarificateur existant ne soit pas équipé de cet équipement, il a été proposé de supprimer la lampe infrarouge sur le nouveau clarificateur.

Modification :

Suppression de la lampe infrarouge sur le nouveau clarificateur.

Impact financier :

- 400,00 € HT.

Impact délais :

Sans impact

Modification DPGF :

Prix 3.7.2

- Modification n°3 : Suppression des IHM sur les surpresseurs d'air (Annexe 3)

Description :

Dans le cadre du marché, il était prévu que chaque surpresseur d'air soit équipé d'un IHM. Il était prévu 3 IHM (1 par surpresseur). Les IHM ont été supprimé du marché.

Motivation :

Actuellement, les fournisseurs rencontrent des problèmes d'approvisionnement sur tous les matériels électroniques et sont dans l'incapacité de donner un délai avec l'option IHM.

Par conséquent, il a été proposé de supprimer les IHM qui n'ont pas de valeur ajoutée pour le bon fonctionnement de l'installation.

Modification :

Suppression des IHM des trois surpresseurs d'air.

Impact financier :

- 1 500,00 € HT.

Impact délais :

Sans impact

Modification DPGF :

Prix 3.5.2

- Modification n°4 : Fournitures matériels (Annexe 4)

Description :

Au cours des échanges de validation des schémas, le maître d'ouvrage exploitant a formulé le souhait de fournir les variateurs de fréquence SCHNEIDER. La proposition technique des entreprises intégrait la fourniture de variateurs de fréquence DANFOSS.

La programmation automate a également été à la charge du maître d'ouvrage, les cartes automates ont été supprimés.

Motivation :

L'offre prévoyait la fourniture de l'intégralité du matériel d'électronique et puissance.

Les variateurs de fréquence ont été fournis par le maître d'ouvrage.

Impact financier :

-12 860,00 € HT

Impact délais :

Livraison nouveaux variateurs : 4 semaines

Modification DPGF :

Prix 8.2.1

- Modification n°5 : Modification matériau du réseau de by-pass piège à cailloux et alimentation PR entrée (Annexe 5)

Description :

Des problèmes d'approvisionnement sur les tés fonte DN250 ont été rencontrés par l'entreprise Fabres Frères durant le chantier pour réaliser la pose des conduites de by-pass piège à cailloux et alimentation PR entrée. Le groupement a proposé la mise en place de conduite en PVC DN25.

Motivation :

Les réseaux en amont reliant le nouveau regard de tête (déversoir d'orage) et le piège à cailloux étant en PVC, la proposition de mettre en place également des conduites PVC DN250 sur la partie by-pass du piège à cailloux a été acceptée afin de ne pas retarder le chantier.

Impact financier :

-1 200,00 € HT

Impact délais :

Pas d'impact.

Modification DPGF :

Prix 7.2

- Modification n°6 : Clôtures supplémentaires et portail et voiries (Annexe 6)

Description :

Clôtures : Une partie des clôtures existantes sont abîmées et n'ont pas pu être réutilisées.

Une partie du linéaire de clôture a été modifiée afin d'intégrer le regard R1 posé par Fabre Frères.

Portail : le portail existant est abîmé et n'a pas pu être réutilisé (serrure abîmée, poteau manquant).

BBSG : Le revêtement entre le bassin d'aération existant et l'ancien poste de relevage est abîmé.

Motivation :

Joindre les clôtures existantes et les nouvelles clôtures.

Mettre en place un nouveau portail fonctionnel.

Mettre au propre le revêtement existant.

Impact financier :

Clôtures + portail : + 5 416,00 € HT.

BBSG : + 1 555,50 € HT

Impact délais :

1 semaine : pour la surface supplémentaire de BBSG et pose de clôture

8 semaines : pour la commande du portail

Modification DPGF :

Prix 9.5

- Modification n°7 : rencontre réseau AEP non recollé (Annexe 7)

Description :

L'entreprise Razel a rencontré une canalisation AEP en fonction non répertoriée sur plan DOE. La canalisation a été déviée durant les travaux puis obturée.

Motivation :

Ces retours d'eau ont inondé les blindages et ont nécessité la location de pompes et de groupe électrogène pour l'extraction des eaux. Suite au pompage, l'entreprise Razel a réalisé des travaux de purge des zones inondées.

Impact financier :

+6 520,00 € HT

Impact délais :

2 jours.

Modification DPGF :

Prix 3.2.1

- Modification n°8 : ajout d'une marche au pied de l'escalier du bassin d'aération existant (Annexe 8)

Description :

Il a été constaté l'absence d'une marche de l'escalier existant du bassin d'aération due à la géologie du site et au mouvement de terrain.

Motivation :

Pour davantage de sécurité pour accéder au bassin d'aération de la file 1, il a été demandé à l'entreprise Razel d'ajouter une marche à l'escalier existant du bassin d'aération.

Impact financier :

+1 900,00 € HT

Impact délais :

2 jours.

Modification DPGF :

Prix Tranche Optionnelle n°01

Modification DPGF :

Prix 4.1.1

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :2 331,50 €
- Montant TTC :2 797,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant :0.09%.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :20%.....

- Montant HT :2 552 331,50 €.....
- Montant TTC :3 062 797,80 €.....

Nouvelle répartition du montant du marché :

		Plus value	Moins value	Montant HT final (TF+ T0)
Mandataire	SAUR	- €	1 900,00 €	1 140 450,00 €
Co-traitant n°1	RAZEL-BEC	15 391,50 €	- €	1 007 896,50 €
Co-traitant n°2	Fabres freres	-	1 200,00 €	235 235,00 €
Co-traitant n°3	JP Industrie	2 900,00 €	12 860,00 €	164 900,00 €
Co-traitant n°4	K architectes			3 850,00 €
		Total marché HT		2 552 331,50 €

- Incidence sur le délai d'exécution de la modification du marché public :

Délai supplémentaire de 16.8 semaines (3.9 mois) sur la phase travaux soit un délai de la phase travaux de 20.4 mois au lieu de 16.5 mois initialement.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BRAZZOROTO DANLEN SAUR - INGENIEUR TRAVAIL	03/07/2023 THUIR	 Signature Direction Régionale Languedoc Roussillon Av. de la Côte Vermeille 66300 Thuir SIREN 339 379 984 - APE 3602Z

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Argès/mv, le 11/01/2024

Signature

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE





■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)